

Labelle de la Nouvelle-Orléans  
Nouvelle-Orléans.  
Mardi, 21 Décembre 1881.

# Proclamation -DE- ROI DU CARNAVAL! PRO BONO PUBLICO.

Le Roi du Carnaval, en vertu de son pouvoir royal, a ordonné que les fêtes de Carnaval, qui ont lieu chaque année dans la ville de Nouvelle-Orléans, soient célébrées avec toute la solennité et toute la pompe qui conviennent à une telle occasion, et qu'il soit permis à tous les citoyens de la ville de prendre part à ces fêtes, sous réserve de ne pas troubler l'ordre public, ni de commettre aucune infraction aux lois de la République.

MARDI-GRAS,  
Le vingt-troisième jour de Février 1882, vers onze heures du matin, le Roi du Carnaval, accompagné de ses conseillers, a tenu une séance solennelle à l'effet de procéder à l'élection de son successeur pour l'année suivante.

Il a été décidé que le Roi du Carnaval pour l'année 1882 sera élu le mardi 27 Février, à dix heures du matin, au Grand Théâtre de la ville de Nouvelle-Orléans.

Le Roi du Carnaval a ordonné que les fêtes de Carnaval, qui ont lieu chaque année dans la ville de Nouvelle-Orléans, soient célébrées avec toute la solennité et toute la pompe qui conviennent à une telle occasion, et qu'il soit permis à tous les citoyens de la ville de prendre part à ces fêtes, sous réserve de ne pas troubler l'ordre public, ni de commettre aucune infraction aux lois de la République.

Mardi 21 Décembre 1881.  
Le Roi du Carnaval, en vertu de son pouvoir royal, a ordonné que les fêtes de Carnaval, qui ont lieu chaque année dans la ville de Nouvelle-Orléans, soient célébrées avec toute la solennité et toute la pompe qui conviennent à une telle occasion, et qu'il soit permis à tous les citoyens de la ville de prendre part à ces fêtes, sous réserve de ne pas troubler l'ordre public, ni de commettre aucune infraction aux lois de la République.

Mardi 21 Décembre 1881.  
Le Roi du Carnaval, en vertu de son pouvoir royal, a ordonné que les fêtes de Carnaval, qui ont lieu chaque année dans la ville de Nouvelle-Orléans, soient célébrées avec toute la solennité et toute la pompe qui conviennent à une telle occasion, et qu'il soit permis à tous les citoyens de la ville de prendre part à ces fêtes, sous réserve de ne pas troubler l'ordre public, ni de commettre aucune infraction aux lois de la République.

Mardi 21 Décembre 1881.  
Le Roi du Carnaval, en vertu de son pouvoir royal, a ordonné que les fêtes de Carnaval, qui ont lieu chaque année dans la ville de Nouvelle-Orléans, soient célébrées avec toute la solennité et toute la pompe qui conviennent à une telle occasion, et qu'il soit permis à tous les citoyens de la ville de prendre part à ces fêtes, sous réserve de ne pas troubler l'ordre public, ni de commettre aucune infraction aux lois de la République.

Mardi 21 Décembre 1881.  
Le Roi du Carnaval, en vertu de son pouvoir royal, a ordonné que les fêtes de Carnaval, qui ont lieu chaque année dans la ville de Nouvelle-Orléans, soient célébrées avec toute la solennité et toute la pompe qui conviennent à une telle occasion, et qu'il soit permis à tous les citoyens de la ville de prendre part à ces fêtes, sous réserve de ne pas troubler l'ordre public, ni de commettre aucune infraction aux lois de la République.

Mardi 21 Décembre 1881.  
Le Roi du Carnaval, en vertu de son pouvoir royal, a ordonné que les fêtes de Carnaval, qui ont lieu chaque année dans la ville de Nouvelle-Orléans, soient célébrées avec toute la solennité et toute la pompe qui conviennent à une telle occasion, et qu'il soit permis à tous les citoyens de la ville de prendre part à ces fêtes, sous réserve de ne pas troubler l'ordre public, ni de commettre aucune infraction aux lois de la République.

Mardi 21 Décembre 1881.  
Le Roi du Carnaval, en vertu de son pouvoir royal, a ordonné que les fêtes de Carnaval, qui ont lieu chaque année dans la ville de Nouvelle-Orléans, soient célébrées avec toute la solennité et toute la pompe qui conviennent à une telle occasion, et qu'il soit permis à tous les citoyens de la ville de prendre part à ces fêtes, sous réserve de ne pas troubler l'ordre public, ni de commettre aucune infraction aux lois de la République.

Mardi 21 Décembre 1881.  
Le Roi du Carnaval, en vertu de son pouvoir royal, a ordonné que les fêtes de Carnaval, qui ont lieu chaque année dans la ville de Nouvelle-Orléans, soient célébrées avec toute la solennité et toute la pompe qui conviennent à une telle occasion, et qu'il soit permis à tous les citoyens de la ville de prendre part à ces fêtes, sous réserve de ne pas troubler l'ordre public, ni de commettre aucune infraction aux lois de la République.

Mardi 21 Décembre 1881.  
Le Roi du Carnaval, en vertu de son pouvoir royal, a ordonné que les fêtes de Carnaval, qui ont lieu chaque année dans la ville de Nouvelle-Orléans, soient célébrées avec toute la solennité et toute la pompe qui conviennent à une telle occasion, et qu'il soit permis à tous les citoyens de la ville de prendre part à ces fêtes, sous réserve de ne pas troubler l'ordre public, ni de commettre aucune infraction aux lois de la République.

Mardi 21 Décembre 1881.  
Le Roi du Carnaval, en vertu de son pouvoir royal, a ordonné que les fêtes de Carnaval, qui ont lieu chaque année dans la ville de Nouvelle-Orléans, soient célébrées avec toute la solennité et toute la pompe qui conviennent à une telle occasion, et qu'il soit permis à tous les citoyens de la ville de prendre part à ces fêtes, sous réserve de ne pas troubler l'ordre public, ni de commettre aucune infraction aux lois de la République.

### Dentistes

**C. E. KELLS & M. VIET,**  
C. E. KELLS, DENTISTE.  
M. VIET, DENTISTE.  
115 - RUE DU CANAL - 115

### FREDERICO MARQUE & FILS

115 - RUE DU CANAL - 115

### JOSEPH BAUER,

DENTISTE.  
115 - RUE DU CANAL - 115

### E. CLAUDEL,

Opticien.  
96 - RUE DU CANAL - 96

### QUEYBOUZE & BOIS,

115 - RUE DU CANAL - 115

### COMPAGNIE D'ASSURANCE

115 - RUE DU CANAL - 115

### COMPAGNIE D'ASSURANCE

115 - RUE DU CANAL - 115

### COMPAGNIE D'ASSURANCE

115 - RUE DU CANAL - 115

### COMPAGNIE D'ASSURANCE

115 - RUE DU CANAL - 115

### COMPAGNIE D'ASSURANCE

115 - RUE DU CANAL - 115

### COMPAGNIE D'ASSURANCE

115 - RUE DU CANAL - 115

### COMPAGNIE D'ASSURANCE

115 - RUE DU CANAL - 115

### COMPAGNIE D'ASSURANCE

115 - RUE DU CANAL - 115

### COMPAGNIE D'ASSURANCE

115 - RUE DU CANAL - 115

### COMPAGNIE D'ASSURANCE

115 - RUE DU CANAL - 115

### VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE  
FRANCO-AMERICAINE

# P. WERLEIN,

## MAISON DE PIANOS,

135 - RUE DU CANAL - 135  
NOUVELLE-ORLEANS, LAZARUS.

# LE PIANO MATHUSHEK,

Le seul Piano droit qui conserve son accord en permanence.

# IMPORTATION DIRECTE

## D'instruments de Musique de tous genres,

### INSTRUMENTS MECANIQUES.

Melophones,  
Autophones,  
Organettes,  
Organinas,  
Boîtes à Musique,  
Orgues à manivelle.

# INSTRUMENTS A LAMES.

Accordéons,  
Flicortinas,  
Concertinas,  
Harmonicas.

# INSTRUMENTS EN CUIVRE

## CORNETS, SAXHORNS,

De A. Lacomte & Co. et de Thibouville,  
de Paris.

# INSTRUMENTS A CORDES.

VIOLONS,  
VIOLAS,  
VIOLONCELLES,  
GUITARES,  
BANJOS.

# INSTRUMENTS A VEUT EN BOIS.

Fûtes, Clarinettes Piccolas, Fûtes, Flageolets, Bassons, &c.

# CORDES POUR TOUS LES INSTRUMENTS,

EN GROS ET AU DETAIL.

# J. B. JUNQUA,

NEGOCIANT-COMMISSAIRE et IMPORTATEUR DE  
Eaux-de-Vie, Vins, Conserves, Huiles  
ET LIQUEURS ETRANGERES.

# PHOTOGRAPHIE INSTANTANEE

## WASHBURN.

# PHARMACIE DUONGE.

## A. CARROUCHE,

### VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE  
FRANCO-AMERICAINE

### CHEMINS DE FER

Star and Crescent Route.  
VOIE FERREE

### CHEMINS DE FER

Star and Crescent Route.  
VOIE FERREE

### CHEMINS DE FER

Star and Crescent Route.  
VOIE FERREE

### CHEMINS DE FER

Star and Crescent Route.  
VOIE FERREE

### CHEMINS DE FER

Star and Crescent Route.  
VOIE FERREE

### CHEMINS DE FER

Star and Crescent Route.  
VOIE FERREE

### CHEMINS DE FER

Star and Crescent Route.  
VOIE FERREE

### CHEMINS DE FER

Star and Crescent Route.  
VOIE FERREE

### CHEMINS DE FER

Star and Crescent Route.  
VOIE FERREE

### CHEMINS DE FER

Star and Crescent Route.  
VOIE FERREE

### CHEMINS DE FER

Star and Crescent Route.  
VOIE FERREE

### CHEMINS DE FER

Star and Crescent Route.  
VOIE FERREE

### CHEMINS DE FER

Star and Crescent Route.  
VOIE FERREE

### CHEMINS DE FER

Star and Crescent Route.  
VOIE FERREE

### CHEMINS DE FER

Star and Crescent Route.  
VOIE FERREE

### ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle  
des Marchands de la Nlle-Orléans.

### ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle  
des Marchands de la Nlle-Orléans.

### ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle  
des Marchands de la Nlle-Orléans.

### ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle  
des Marchands de la Nlle-Orléans.

### ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle  
des Marchands de la Nlle-Orléans.

### ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle  
des Marchands de la Nlle-Orléans.

### ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle  
des Marchands de la Nlle-Orléans.

### ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle  
des Marchands de la Nlle-Orléans.

### ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle  
des Marchands de la Nlle-Orléans.

### ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle  
des Marchands de la Nlle-Orléans.

### ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle  
des Marchands de la Nlle-Orléans.

### ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle  
des Marchands de la Nlle-Orléans.

### ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle  
des Marchands de la Nlle-Orléans.

### ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle  
des Marchands de la Nlle-Orléans.

### ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle  
des Marchands de la Nlle-Orléans.

### ANNONCES PARISIENNES.

M. H. GAILLEBERT, Agent,  
N. Ponceau Secrétaire, à Paris.

### ANNONCES PARISIENNES.

M. H. GAILLEBERT, Agent,  
N. Ponceau Secrétaire, à Paris.

### ANNONCES PARISIENNES.

M. H. GAILLEBERT, Agent,  
N. Ponceau Secrétaire, à Paris.

### ANNONCES PARISIENNES.

M. H. GAILLEBERT, Agent,  
N. Ponceau Secrétaire, à Paris.

### ANNONCES PARISIENNES.

M. H. GAILLEBERT, Agent,  
N. Ponceau Secrétaire, à Paris.

### ANNONCES PARISIENNES.

M. H. GAILLEBERT, Agent,  
N. Ponceau Secrétaire, à Paris.

### ANNONCES PARISIENNES.

M. H. GAILLEBERT, Agent,  
N. Ponceau Secrétaire, à Paris.

### ANNONCES PARISIENNES.

M. H. GAILLEBERT, Agent,  
N. Ponceau Secrétaire, à Paris.

### ANNONCES PARISIENNES.

M. H. GAILLEBERT, Agent,  
N. Ponceau Secrétaire, à Paris.

### ANNONCES PARISIENNES.

M. H. GAILLEBERT, Agent,  
N. Ponceau Secrétaire, à Paris.

### ANNONCES PARISIENNES.

M. H. GAILLEBERT, Agent,  
N. Ponceau Secrétaire, à Paris.

### ANNONCES PARISIENNES.

M. H. GAILLEBERT, Agent,  
N. Ponceau Secrétaire, à Paris.

### ANNONCES PARISIENNES.

M. H. GAILLEBERT, Agent,  
N. Ponceau Secrétaire, à Paris.

### ANNONCES PARISIENNES.

M. H. GAILLEBERT, Agent,  
N. Ponceau Secrétaire, à Paris.

### ANNONCES PARISIENNES.

M. H. GAILLEBERT, Agent,  
N. Ponceau Secrétaire, à Paris.